

# *Compte rendu de l'Assemblée Générale des personnels de ZEP de Loire-Atlantique - le 16 mars 2006 à Nantes*

Adressé à tous les personnels des ZEP de France

## **Introduction : forte affluence à l'AG des ZEP**

Avec 115 présents, cette Assemblée Générale est un vrai succès. Les 7 collèges ZEP de Loire Atlantique étaient bien représentés (par environ 50% des personnels pour 4 d'entre eux). Les personnels du primaire étaient un peu moins nombreux car l'Inspecteur d'Académie ne permet pas le remplacement des enseignants des écoles lors des stages de formation syndicale. Ainsi, beaucoup de ceux qui auraient voulu venir se sont autocensurés pour ne pas abandonner leurs élèves à leurs collègues.

Les débats ont duré toute la journée en AG et en ateliers. Même si nous n'avons pas conclu sur tous les aspects de la question des ZEP, nous avons pu dégager un nombre important de pistes de propositions pour l'éducation prioritaire en se basant sur l'expérience des professionnels des établissements et des écoles de Loire-Atlantique.

## **La naissance du collectif pour l'éducation prioritaire à Nantes**

Les annonces Robien-Villepin sur les ZEP du mois de décembre 2005 (voir annexe p6) nous ont conduits à organiser une première réunion à l'occasion de la grève du 2 février 2006. L'idée était de faire émerger du débat entre « praticiens » de la ZEP des propositions pour améliorer l'éducation prioritaire fondées sur l'expérience et non sur des objectifs politiques comme les mesures Robien. A l'appel de 6 enseignants de 6 collèges ZEP de Nantes ont répondu 40 collègues pour définir quelques axes de réflexion et une liste de contre-propositions (voir première partie des contre-propositions p3).

## **Se réunir sur le temps de travail hors temps de grève**

Le besoin de poursuivre la discussion avant d'aller rencontrer les parents d'élèves et les élus nous a conduits à désigner un collectif d'animation de douze personnes pour organiser un deuxième temps de débat. Le collectif d'animation a pris contact avec les syndicats enseignants du département pour leur demander de déposer une demande de stage de formation syndicale. La FSU, l'UNSA et le SGEN ont accepté et ont ainsi permis que se tienne une AG inter-établissements des personnels de ZEP hors temps de grève. SUD a fait savoir qu'il était solidaire de la démarche sans avoir le temps de pouvoir aider à l'organisation.

## **L'administration refuse et se met hors la loi**

Les personnels ont rempli des demandes d'autorisations de congés pour participer au stage et les ont envoyées au Recteur un mois avant selon la règle. L'administration a alors fait savoir à la majorité d'entre eux que le stage leur était refusé. Les arguments employés reposaient sur une lecture très orientée du décret de 1984 qui encadre le droit au congé pour formation syndicale. L'administration s'est entêtée une semaine durant, ne respectant ni les délais (les refus arrivaient après les 15 jours réglementaires), ni les pourcentages (le décret n'autorise que 5% des personnels de l'académie à la fois à participer à un stage). Après de multiples interventions des sections syndicales d'établissements et des sections départementales qui ont déposé des préavis de grève, et après une intervention du Recteur, l'Inspecteur d'Académie a finalement reculé et autorisé tous ceux qui en avaient fait la demande à participer à la journée du 16 mars.

La triple menace d'un recours à la grève, de médiatiser ses écarts et de recourir au Tribunal administratif ont fini par avoir raison des tentatives d'intimidation de l'administration qui a dû se résoudre à ce que se tienne une AG des personnels de ZEP qui n'était manifestement pas de son goût.

## **L'objectif de la journée (défini le 2 février) :**

- poursuivre la discussion sur les mesures Robien concernant l'éducation prioritaire pour élaborer des contre-propositions émanant des personnels eux-mêmes. Robien a soigneusement oublié de les consulter lors de l'élaboration de ses mesures or qui peut dire ce dont les ZEP ont besoin sinon les « praticiens » et les usagers qui n'ont pas davantage été consultés ?
- publier ces contre-propositions dans une plate-forme à destination des collègues de toutes les ZEP de France pour qu'elles soient discutées, amendées et validées le plus largement et qu'elles puissent servir de base à une mobilisation des ZEP.
- interpellier les élus et les parents d'élèves sur la base de ces contre-propositions pour les associer à la mobilisation des ZEP.
- porter ces contre-propositions à l'administration pour les faire connaître au Ministère

## **ordre du jour de la journée**

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. 9h00-10h00 : points d'info sur les politiques concernant la jeunesse et l'école depuis 3 ans. (pour mieux resituer les annonces sur les ZEP dans leur contexte) et présentation des mesures ZEP.</li><li>2. 10h00-11h45 : échanges, témoignages, débat et interventions des organisations syndicales pour présenter leurs analyses</li><li>3. 11h45-12h00 : définition des ateliers / commissions de l'après-midi</li><li>1. 13h30-15h00 : ateliers / commissions</li><li>2. 15h00-16h00 : mise en commun et élaboration de la plate-forme</li><li>3. 16h00-17h00 : actions, prochains rendez-vous, désignation d'un nouveau collectif d'animation, etc.</li></ol> |
|---|

# Compte-rendu des débats

---

- une question revient souvent dans le débat : le besoin de temps de concertation dans les services. C'est une nécessité dans les ZEP. C'est ainsi que nous pourrions changer nos façons d'exercer le métier d'enseignant.
- il faut du temps de préparation en commun de séances en équipes pluridisciplinaires. Cela permettrait d'harmoniser les pratiques et de rompre avec l'isolement au travail qui est un des traits caractéristique du métier d'enseignant.
- un débat s'engage sur le rôle des enseignants « référents » ou « expérimentés ». C'est un paradoxe de vouloir renforcer les équipes en donnant à des enseignants la possibilité de faire une carrière personnelle plus rapide et en leur octroyant des primes pour leur permettre de quitter la ZEP plus vite que les autres. C'est un paradoxe aussi de faciliter leur reconversion hors du métier d'enseignant (pour devenir IPR ou personnel de direction). Enfin, si l'on considère qu'il existe des « enseignants expérimentés », pourquoi ne pas leur confier des temps pleins plutôt que de leur donner des décharges de service (des mi-temps), fut-ce pour animer des équipes ou accueillir les nouveaux. S'ils sont si bons, faisons-en profiter les élèves. On voit ici que leur rôle est discutable. Ils seront vraisemblablement mal accueillis dans les établissements.
- il y a un risque de voir se développer des hiérarchies entre les enseignants avec les 1000 « enseignants référents » (les « supernannys ») recrutés sur des postes à profil pour tutorer les nouveaux venus dans les collèges et coordonner les équipes pédagogiques.
- un débat s'engage sur le classement en EP1, EP2, EP3. Certains voient le risque d'une mise en concurrence entre les établissements. D'autres ne voient pas forcément d'inconvénients à multiplier les niveaux d'éducation prioritaires si c'est pour mieux adapter les réponses aux besoins spécifiques des établissements. Le problème étant de définir des critères équitables et transparents.
- doit-on continuer de penser que les ZEP sont provisoires ou doit-on penser qu'elles sont durablement installées ?
- pour stabiliser les équipes, il n'est pas sûr que les primes et les bonifications qui permettent de partir plus vite soient les meilleures réponses : il vaut mieux améliorer les conditions de travail dans les établissements.
- l'abandon de la notion de zone pour tout recentrer sur l'individu est la marque du libéralisme. C'est très contestable. L'individualisation tend à faire disparaître tout ce qui était collectif.
- il y a un risque de voir se développer la compétition entre les élèves au détriment de la coopération. Il existe aussi un risque de compétition et de concurrence entre les personnels et entre les établissements.
- il semble que les tentatives de contournement de la difficulté d'apprendre risquent toujours de se conclure par un renoncement à faire réussir scolairement les élèves. Apprendre moins de choses aux élèves ne règle pas leurs difficultés scolaires. Faire du poney en dispositif relais ne remplace pas les apprentissages scolaires.
- interventions pour souligner la tendance générale à répondre aux difficultés des personnes par la médicalisation. Dans ce contexte, la création de postes d'infirmières (seule création nette de postes dans les mesures Robien-Villepin) prend un relief particulier. La tendance à la médicalisation est présente dans la loi Borloo aussi.
- refus des policiers dans les écoles, du casier judiciaire jeune, du zéro de conduite du rapport de l'INSERM, etc. Nous ne voulons pas de la criminalisation des jeunes.
- les ZEP souffrent d'un manque de moyens évident.
- l'assemblée aspire à resserrer les liens avec les parents d'élèves pour accompagner ensemble la scolarité des élèves et développer la confiance entre les familles et l'école.
- les personnels qui travaillent dans les ZEP auraient dû être consultés par le Ministère : ils sont les mieux placés pour définir les besoins. Il n'en a rien été et c'est grave.
- souhait de partager plus largement avec tous les collègues de ZEP nos expériences pour construire ensemble les réponses aux mesures infondées de Robien-Villepin.

## A la suite du débat du matin se dégagent 4 thèmes d'ateliers

1. Quelle école pour quels élèves ? Pourquoi nous refusons que les objectifs scolaires et les contenus d'enseignement soient différents dans les collèges et écoles de ZEP ? Quelles pratiques pédagogiques mettre en œuvre pour faire réussir les élèves en ZEP aussi bien qu'ailleurs ? Que faire avec le temps de concertation que nous revendiquons ?
2. Quels sont les moyens nécessaires dans les ZEP de Loire Atlantique pour faire réussir les élèves ? Combien d'élèves par classe ? Moyens en enseignants mais aussi en assistantes sociales, en CPE, etc. quel temps de concertation dans les services ?
3. Les carrières des personnels doivent-elles être favorisées en ZEP ? Que doit-on penser de l'empilement des hiérarchies avec les « comités exécutifs » ou les « enseignants référents » ?
4. Quels critères retenir pour attribuer des moyens supplémentaires et classer les établissements en ZEP ? Y a-t-il de véritables différences entre les difficultés rencontrées selon les ZEP pour justifier un étagement du classement en EP1, EP2, EP3 ?

# Contre-propositions pour l'éducation prioritaire

*« l'enseignant expérimenté, c'est le collectif »*

## 1<sup>ère</sup> Partie élaborée le 2 février 2006

---

### **Le Collectif pour l'éducation prioritaire a pour but de :**

- réaffirmer la nécessité de conserver les mêmes objectifs scolaires pour tous les élèves, quel que soit leur établissement, leur quartier, ou leur origine sociale.
- faire une information de toutes les décisions ministérielles en direction des personnels de l'éducation nationale et des usagers (parents d'élèves, élèves, etc.) pour déjouer les effets d'annonces ministériels.
- faire que les personnels, dont l'avis n'a aucunement été pris en compte par le Ministère pour définir son plan de relance, puissent eux-mêmes dresser un bilan de l'éducation prioritaire.
- définir avec les parents d'élèves les propositions les plus appropriées pour améliorer l'éducation prioritaire.

### **Dans les mesures Robien le collectif voit plusieurs dangers :**

- que l'éducation prioritaire ne vise plus des zones mais cible des individus et contribue à la marginalisation scolaire d'un certain nombre d'entre eux.
- la mise en concurrence des élèves (individualisation des parcours, dérogations à la carte scolaire, bourses au mérite), des établissements (chantage aux projets, « culture du résultat ») des personnels (carrière au mérite).
- la disparition d'un cadre national des contenus, des programmes, des horaires et des statuts des personnels (déréglementation).
- le risque que l'école dans les quartiers populaires ne devienne une école au rabais, une « gare de triage » dont les élèves en difficulté feraient les frais.
- que les moyens soient attribués aux établissements sur conditions de projets de démission pédagogique et non sur des critères sociaux et scolaires objectifs et transparents.
- le déclassement d'un grand nombre d'écoles et de collèges signifiant la perte de moyens, l'impossibilité d'inscrire les enfants à l'école maternelle dès deux ans, l'alourdissement des effectifs de classes et la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels.

### **Le collectif soumet aux AG d'établissements et aux conseils des maîtres les axes de réflexion suivants pour améliorer l'éducation prioritaire :**

- le refus du déclassement des ZEP de Nantes qui signifierait une perte de moyens non justifiée par un changement de situation dans les établissements.
- favoriser la stabilité des équipes éducatives dans les établissements.
- que l'argent détourné par le plan Borloo soit réaffecté à l'Education nationale afin que l'action pour la réussite scolaire se fasse à l'école et non en dehors.
- du temps de concertation dans les services pour permettre le travail en équipe et la mise au point de dispositifs pédagogiques appropriés. Ce temps permettrait de trouver, dans le travail collectif de réflexion sur les pratiques de classes, des ressources aux problèmes d'échec scolaire.
- la baisse des effectifs dans les classes.
- la création de postes de titulaires pour les établissements (conseillers d'orientation psychologues, surveillants, conseillers principaux d'éducation, assistantes sociales, enseignants, infirmières, etc.).
- le renoncement au recours systématique à la précarité.
- le développement de la formation initiale et continue.

### Quelle école et quelles façons de travailler pour les élèves de ZEP ?

- nous revendiquons des objectifs scolaires identiques en ZEP et hors ZEP car les élèves des quartiers populaires ont droit à la même école que les autres. Nous souhaitons que les contenus d'enseignement et les examens restent les mêmes sur tout le territoire.

- c'est par des pratiques pédagogiques différentes soutenues par des moyens augmentés et non par des programmes différents que nous ferons réussir nos élèves.

- les horaires peuvent être abondés dans certaines matières pour permettre de finir les programmes et assurer aux élèves l'acquisition de la totalité des savoirs scolaires définis par les programmes nationaux.

- Le temps de concertation qui existe (quelques demies-journées dans l'année pour les collèges ZEP par exemple) est notoirement insuffisant et ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins. Il faut augmenter le temps de concertation dans les services (3h par semaine) pour permettre de répondre à tous les besoins

- le contenu du temps de concertation peut se définir selon trois axes : **1.** la réunions des équipes pédagogiques pour un suivi des élèves et des classes plus régulier en lien avec l'ensemble de l'équipe éducative **2.** du travail collectif par discipline et de la formation ou de l'auto-formation disciplinaire **3.** du travail interdisciplinaire de préparation de séances de cours pour construire collectivement les dispositifs pédagogiques susceptibles de faire réussir les élèves. Le collectif enseignant est la principale ressource qu'il conviendrait de révéler dans les établissements en lui permettant de se réunir autour du travail quotidien de construction de leçons. L'enseignant expérimenté, c'est le collectif enseignant.

- le travail en équipe doit permettre de mieux répondre à la question de l'accueil des nouveaux enseignants que les « super-nannys ».

- Les élèves ont besoin de temps pour le travail personnel au sein des écoles et des collèges. Il faut développer l'aide aux devoirs avec des personnels de vie scolaire et des enseignants. Ce temps placé dans l'emploi du temps des élèves pourrait permettre de dégager le temps pour la concertation des enseignants.

- Nous revendiquons une formation initiale et continue spécifique ZEP (pour tous).

- nous nous opposons aux sorties de classe précoce, aux dispositifs de relégation et à « l'apprentissage junior » car ils sont hors de propos. Comment soutenir la réussite scolaire des élèves avec moins d'école ?

- refus du PPRE qui stigmatise par le contrat qu'il suppose entre la famille, l'élève et l'école. En cela, les élèves en échec sont rendus seuls responsables de leurs difficultés. En outre, sortir les élèves de la classe quelques heures par semaine est une façon d'instituer le décrochage. C'est un projet de relégation.

Sur ce dernier point une discussion s'est engagée car des collègues voyaient aussi la possibilité de remettre à niveaux les élèves durant quelques heures par semaine.

Un vote indicatif donne le résultat suivant : Contre le PPRE = 85 % / Pas contre le PPRE = 15 % / Abstention = 30 % de l'AG

Compte tenu de l'absence d'unanimité et du nombre important d'abstentions, nous proposons aux AG d'établissements et aux conseils des maîtres de Loire-Atlantique de discuter et de se positionner sur cette question pour pouvoir la trancher lors de la prochaine AG des personnels de ZEP.

### Les moyens nécessaires dans les ZEP de Loire Atlantique pour faire réussir les élèves :

- un temps de concertation dans les services de 3 heures pour les enseignants des écoles (24+3) et des collèges (15+3) et les créations de postes correspondantes.

- des classes de 20 élèves, à l'école comme au collège ce qui suppose plusieurs dizaines de créations de postes dans le département.

- un maître de plus que de classes dans les écoles.

- augmentation des décharges pour les directeurs d'écoles.

- des lieux d'écoute pour les parents avec l'ensemble des équipes éducatives.

- des classes passerelles permettant une entrée progressive dans l'école.

- des créations de postes d'assistantes sociales (un plein temps par collège), d'ATOSS, de CPE, de CO-Psy (1 pour deux collèges), de médecins scolaires (1 pour deux collèges).

- la suppression des temps partagés d'enseignants qui empêchent de s'investir dans un établissement.

- des stages de formation continue de qualité et plus nombreux ce qui suppose de renoncer aux « remplacements Robien ».

- des stages spécifiques ZEP d'école ou inter-écoles ou inter-collèges.

- relance des activités du CAREP (Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire).

- développer la liaison CM2-6<sup>ème</sup> par du temps dégagé dans ce but.

- la réouverture de formations qualifiantes dans les SEGPA de ZEP.

### **Pour l'égalité de traitement des enseignants :**

- refus de la hiérarchie entre EP1-EP2-EP3 (pas de droits ou de statuts différents pour les personnels selon les établissements)
- pas de hiérarchie entre les enseignants. Elle individualise et divise.
- pas de déréglementation des statuts
- renoncement au recours systématique à la précarité
- refus de « l'enseignant expérimenté » (« super-nanny ») car cela induit une inégalité de traitement entre les enseignants et cela infantilise. Nous nous opposons aux « plus » dont bénéficieraient « l'enseignant expérimenté » (bonifications pour muter, avancement de carrière accéléré, facilitation pour se former à d'autres missions comme celle de direction ou d'inspection). Ces mesures qui servent la carrière de quelques individus ne sauraient apporter le moindre bénéfice aux élèves.
- la proposition du Ministère de donner un mi-temps aux « enseignants expérimentés » montre le besoin d'un temps de concertation. Mais ce sont tous les enseignants qui doivent avoir ce temps dans le service (15+3 en collège) pour permettre une véritable concertation et développer la professionnalisation des enseignants.
- refus des postes à profil. Les enseignants ne sont pas des DRH ni des recruteurs, que ce soit pour les « enseignants expérimentés » ou pour quiconque.

### **Les critères de classement des ZEP :**

- L'AG s'opposera à toute tentative de l'administration de faire sortir du dispositif ZEP les établissements et écoles de Loire-Atlantique. Aucun changement de situation dans les résultats scolaires ne le justifie.
- les critères qui permettent de classer en ZEP les établissements sont nombreux (la pénibilité du travail, le nombre d'élèves boursiers, les CSP, l'orientation en fin de troisième, l'absentéisme, les résultats au brevet des collèges). Un critère n'est jamais parfait mais certains sont moins discutables que d'autres. L'AG des ZEP souligne l'importance des critères sociaux et des résultats aux évaluations à l'entrée en sixième. Quelques autres critères pourraient intervenir comme le nombre d'élèves allophones par exemple.
- le classement en EP1, EP2, EP3 n'est pas acceptable car il suppose des sorties de ZEP et des redéploiements de moyens ce que nous refusons.
- L'AG des ZEP s'oppose en outre à la mise en concurrence des établissements qu'induit le classement en EP1, EP2, EP3.

Une discussion s'engage car certains d'entre nous ne sont pas opposés à une relative différenciation entre les ZEP qui pourrait justifier d'attribuer une dotation supplémentaire à certaines ZEP particulièrement dans le besoin ou qui connaissent des difficultés plus importantes que les autres.

Un vote indicatif donne le résultat suivant : Pour un traitement égal des ZEP = 80 % / Pour une différenciation = 20 % / Abstention = 35 % de l'AG

Compte tenu de l'absence d'unanimité et du nombre important d'abstentions, nous proposons aux AG d'établissements et aux conseils des maîtres de Loire-Atlantique de discuter et de se positionner sur cette question pour pouvoir la trancher lors de la prochaine AG des personnels de ZEP.

### **Sur la base de ces contre-propositions, l'AG des ZEP décide :**

---

- de désigner un collectif d'animation renouvelé de 17 personnes pour mettre en œuvre les décisions d'AG (voir ci-dessous).
- de développer les contacts avec les parents et leurs fédérations pour leur présenter ses positions et les associer à ses actions.
- d'en appeler aux personnels des ZEP de France en leur adressant la liste des contre-propositions et en leur demandant de se prononcer dessus en vue d'une mobilisation nationale en faveur de l'éducation prioritaire.
- de prendre rendez-vous avec les élus pour leur présenter ses positions et leur demander de faciliter et de soutenir l'organisation d'une réunion publique en mai 2006 avec les personnels et les parents d'élèves pour définir et construire ensemble la mobilisation pour l'éducation prioritaire.
- de rencontrer l'Inspecteur d'Académie et le Recteur pour leur faire connaître ses positions et les faire remonter au Ministère.
- d'adresser le présent compte rendu à la presse régionale et nationale.
- de constituer une liste de diffusion pour rendre compte de son activité auprès des personnels de ZEP de Nantes et du 44.
- de réunir une prochaine AG des personnels de ZEP de Loire-Atlantique le jeudi 11 mai 2006 à 18 heures à Nantes.

### **le Collectif d'animation (tél. 06 22 29 61 31) :**

Sylvain MARANGE, collège la Durantière, [sylvain.marange@free.fr](mailto:sylvain.marange@free.fr)  
Stéphane LOIZELET, collège Renan, [stephane.loizelet@free.fr](mailto:stephane.loizelet@free.fr)  
Emmanuel CORCELLE, collège Georges de la Tour, [letreut.corcelle@free.fr](mailto:letreut.corcelle@free.fr)  
Amélie DE SCHEPPER, collège la Durantière, [amelie.deschepper@free.fr](mailto:amelie.deschepper@free.fr)  
Anne-Claude MORTIER, collège le Breil, [richard.mortier@wanadoo.fr](mailto:richard.mortier@wanadoo.fr)  
Jonathan KERMORVANT, école G. Sand, [j.kermor@wanadoo.fr](mailto:j.kermor@wanadoo.fr)  
Michel BREUT, collège Debussy, [michel.breut@wanadoo.fr](mailto:michel.breut@wanadoo.fr)  
Ghislain CLOUET, collège la Durantière, [ghislain.clouet@laposte.net](mailto:ghislain.clouet@laposte.net)  
Sylvie TEXIER, collège Renan, [texier.sylvie@aliceadsl.fr](mailto:texier.sylvie@aliceadsl.fr)

Agnès NORMANT, collège le Breil, [agnes.normant@wanadoo.fr](mailto:agnes.normant@wanadoo.fr)  
Sylviane PARET, collège Stendhal, [sylviane.paret@club.internet.fr](mailto:sylviane.paret@club.internet.fr)  
Emmanuelle LEFEVRE, école Plessis-Gautron, [emmanuelle.lefevre@laposte.net](mailto:emmanuelle.lefevre@laposte.net)  
Marie HAYE, collège La Durantière, [marie.haye@tiscali.fr](mailto:marie.haye@tiscali.fr)  
Dominique BRUNEAU, école de la Sensive, [dom.bruneau@wanadoo.fr](mailto:dom.bruneau@wanadoo.fr)  
Alexandra JEANNEAU, collège le Breil, [alexandra.jeanneau@neuf.fr](mailto:alexandra.jeanneau@neuf.fr)  
Katell ODY, collège Debussy, [Katell.ody@wanadoo.fr](mailto:Katell.ody@wanadoo.fr)  
Nelly VALEYRE, école